

PROCÈS-VERBAL de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
15 janvier 2026 – 20h

Présents : Aurélie ANCENAZ, David ANCENAZ, Patricia BALLARA, Thierry CHARRETOUR, Elodie DIETZ, Serge MERMOUX, Annie REVERTEGAT, Dominique ROY, Delphine SCARAMOZZINO, Virginie SIROT, Aline WATT CHEVALLIER

Pouvoirs de : Tommy BERTHET à Elodie DIETZ, Joëlle BIMBERT à Aurélie ANCENAZ, Delphine COLLET à Dominique ROY, Denis POTARD à Thierry CHARRETOUR, Chantal REGAT à Patricia BALLARA, Thierry TUR à Aline WATT CHEVALLIER

Absents non représentés : Thierry CHAVANNE, Rémi LE NEN

Secrétaire de séance : Aurélie ANCENAZ

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2025 : le PV est approuvé à l'unanimité.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- N°01-2026 en date du 5 janvier 2026 : Décision modificative N°2 virement de crédits Budget Primitif

Présentation par les élèves du Lycée Professionnel Agricole de leur projet de participation au Salon de l'Agriculture 2026

Accompagnés par leur Directrice d'Etablissement, Mme Emilie FONTAINE, les élèves du LPA de Contamine-sur-Arve présentent leur projet de participation au Trophée International de l'Enseignement Agricole (TIEA) 2026, dans le cadre du Salon de l'Agriculture qui se tiendra à Paris en février 2026.

Ce projet prévoit également un voyage d'étude des classes de Terminale au Salon de l'Agriculture.

Compte tenu du climat sanitaire incertain (épizootie de Dermatozoonose Nodulaire Contagieuse), les épreuves seront modifiées et la vache Sissi ne pourra pas être transportée à Paris. Les épreuves de manipulations animales se dérouleront très certainement en « visio conférence ».

Les élèves présentent le budget du projet ainsi que les actions de collecte de fonds : événements, ventes de produits, ... Le reste à charge sera financé par les familles.

Les élèves sollicitent la collectivité pour une subvention et propose de donner de la visibilité à la commune dans le cadre du projet.

DÉLIBÉRATIONS :

1/ Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contamine-sur-Arve

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de la commune de Contamine-sur-Arve a uniquement pour effet de corriger une erreur matérielle. Il s'agit de faire de nouveau apparaître sur le règlement graphique une marge de reculement et ordonnancement architectural dans la zone UX2, qui a disparu de manière fortuite dans le dossier de modification n°2 du PLU approuvé le 15 mai 2025.

Le dossier d'approbation de cette modification simplifiée n°2 est joint à la présente note de synthèse.

La procédure, ayant pour seul objet de rectifier une erreur matérielle, n'entre pas dans le champ des évaluations environnementales et n'a pas nécessité d'examen au cas par cas.

Le projet de modification simplifiée n°2 du PLU a été transmis pour avis aux personnes publiques associées. La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), la Direction Départementale des Territoires et le Syndicat Mixte SCoT Cœur du Faucigny ont donné un avis favorable au projet de modification simplifiée n°2 du PLU.

Le projet de modification simplifiée n°2 a été mis à disposition du public du 17/11/2025 au 19/12/2025 inclus, selon les modalités prévues par la délibération du Conseil Municipal en date du 04/11/2025. Pendant la période de mise à disposition, aucune observation n'a été formulée par le public.

En absence d'observations et d'opposition du public, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de tirer un bilan positif de la mise à disposition du public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de tirer un bilan positif de la mise à disposition du public et d'approuver la modification simplifiée n°2 du PLU.

2/ Information du Conseil – Projet du Conseil Départemental de passerelle piétons/cycles sur l'Arve sur les communes de Scientrier, Nangy et Contamine-sur-Arve, avec raccordements à la Véloroute Léman-Montblanc

Madame le Maire expose que, dans le cadre du projet de véloroute Léman Mont-Blanc, le Conseil Départemental de la Haute-Savoie envisage la création d'une passerelle cycle-piéton sur l'Arve, au croisement des communes de Nangy, Scientrier et Contamine-sur-Arve.

Le projet permettra de contribuer au développement des déplacements par modes actifs et permettra notamment de desservir le Centre Hospitalier Alpes Léman (CHAL). Il contribue à la politique d'aménagement du territoire menée par le Département de Haute-Savoie en faveur de la qualité de l'air en Haute-Savoie, en promouvant l'usage du vélo comme moyen de déplacement de proximité, au développement des loisirs et à la valorisation de l'image touristique du département.

Le projet s'inscrit dans une continuité de la Léman Mont-Blanc pour un tracé cohérent et acté par plusieurs décisions du CD74. Côté Scientrier, le projet se raccorde sur une voie partagée à faible trafic « Route de l'Arve ». Côté CHAL, la voie verte se raccorde sur une continuité à créer dans le cadre du projet « Aménagement de la RD 903 entre l'A40 et le carrefour des Chasseurs » porté par le Département de la Haute Savoie qui fait l'objet d'un dossier de déclaration d'utilité publique en cours de préparation.

Le projet prévoit la passerelle et ses raccordements, et comprend :

- La passerelle située en amont du pont autoroutier, sans appui dans le lit mineur ;
- Le raccordement en rive gauche en longeant l'Arve jusqu'au chemin existant, qui sera remodelé ;
- Le raccordement en rive droite via une passerelle secondaire jusqu'au chemin montant existant vers le CHAL ;
- Les mesures compensatoires au titre des zones humides et au titre des zones inondables.

Madame le Maire précise que le projet est envisagé par le Conseil Départemental pour l'horizon 2027-2028. Mme REVERTEGAT indique qu'il s'agit d'un projet représentant 4,5 millions d'euros.

Une enquête publique unique se déroulera du 29 janvier ou 27 février et aura pour objet :

- la déclaration d'utilité publique de l'ensemble du projet de création de la passerelle et ses raccordements, permettant le recours ultérieur à la procédure d'expropriation pour maîtrise foncière ;
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Scientrier ;
- la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Contamine-sur-Arve.

Préalablement à cette enquête publique, durant laquelle seront recueillies les observations et propositions du public et des tiers, le Conseil Départemental a demandé par courrier au Conseil Municipal de prendre acte de l'information transmise sur ce projet.

Ainsi, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte de l'information transmise par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sur ce projet de création de passerelle sur l'Arve.

3/ Cession foncière au profit du Conseil Départemental dans le cadre du projet de requalification de la RD903, de l'A40 au carrefour des chasseurs

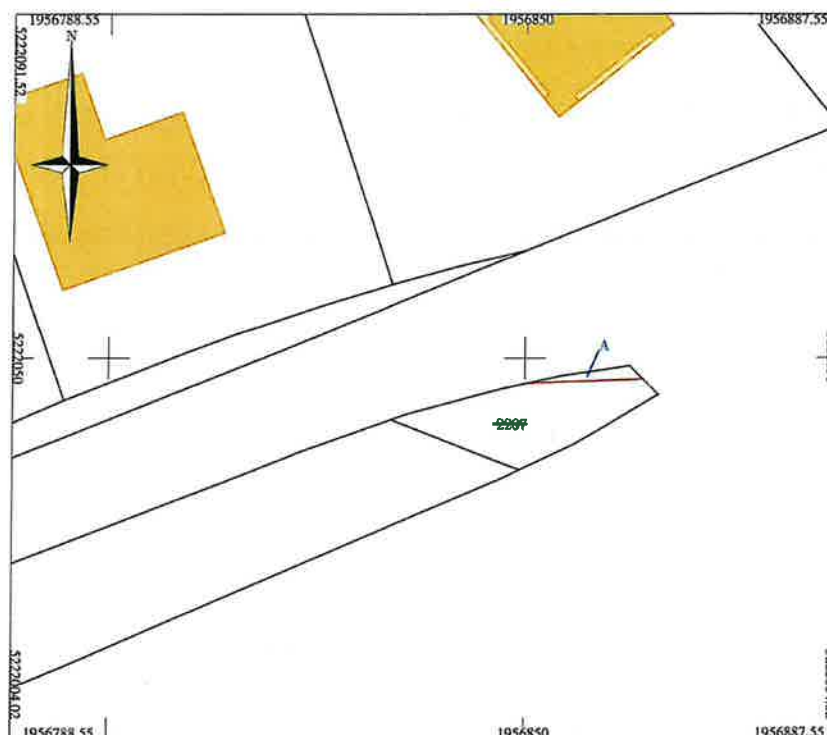
Madame le Maire rapporte à l'assemblée les derniers éléments de situation sur le projet de requalification et de sécurisation de la RD903, de l'A40 au carrefour des Chasseurs, porté par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Madame le Maire précise également que la commune a fait remonter trois remarques au CD74 sur le projet actuel :

- demande de création d'une traversée « modes actifs » souterraine au niveau de la Route des Granges
- confirmation de la présence de murs anti-bruit le long du hameau de Findrol
- confirmation d'une traversée du hameau de Findrol uniquement dédiée aux « modes actifs » et aux transports en commun.

Elle précise ensuite que les travaux sont prévus à partir de 2027. A la remarque de Mme SIROT sur le risque de report du flux de circulation sur le secteur de Péri, Madame le Maire précise qu'une réflexion sur la sécurisation du hameau est d'ores et déjà envisagée.

Madame le Maire expose ensuite la requête du CD74 sur une acquisition foncière dans le cadre de ce projet : le Conseil Départemental souhaite faire l'acquisition d'une superficie de 12 m², sur une parcelle cadastrée section E n° 2207, propriété de la Commune de Contamine-sur-Arve, située sur la commune de Fillinges, au niveau du débouché de la Route des Granges.



Il est proposé la régularisation foncière de ces emprises par un acte notarié. Le prix proposé par le Conseil Départemental s'élève à 2€/m², soit 24 €. Les frais inhérents à cette cession seront supportés par l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la cession foncière décrite pour 12 m² pour un montant de 24 € et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

4/ Convention portant mise à disposition de personnel dans le cadre de missions de comptabilité entre le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe et la commune de Contamine-sur-Arve

Madame le Maire informe les membres présents que le Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe doit faire face à un manque d'expertise temporaire en comptabilité et a sollicité à ce titre un appui ponctuel auprès des services de la Commune.

Le projet de convention, joint à la présente note de synthèse, a pour objet, dans un souci de bonne organisation des services, de préciser les conditions et modalités de mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Contamine-sur-Arve, au bénéfice du Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, afin d'assurer la continuité du service Finances-Marchés publics du Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention de mise à disposition de personnel entre le Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe et la commune de Contamine-sur-Arve et autorise Madame le Maire ou son représentant légal à signer cette convention ainsi que tout document afférent.

5/ Mandat au CDG74 pour le lancement d'une consultation pour un Contrat d'Assurance des Risques Statutaires 2027 – 2030

Mme BALLARA rappelle que les contrats d'assurance des risques statutaires garantissent une partie des frais laissés à la charge de la collectivité, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents et de leurs absences.

Par ailleurs, les collectivités ont la possibilité de confier au Centre de gestion (CDG74) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence pour ces contrats. Enfin, le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour le compte de la collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction.

Pour la Commune de Contamine-sur-Arve, ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Mme REVERTEGAT demande si la collectivité a souvent recours à ce type d'assurance. Mme BALLARA répond que la collectivité bénéficie actuellement d'une protection de ce type et qu'elle permet régulièrement de préserver la commune de la prise en charge de coûts liés aux absences pour maladie des agents.

A la demande de Mmes ANCRENAZ et REVERTEGAT, le montant actuel de l'assurance statutaire de la commune sera communiqué à l'assemblée après vérification.

Madame le Maire précise enfin que l'opportunité de mandater le CDG74 pour cette mission garantit à la collectivité une analyse des offres optimale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de charger le CDG74 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

6/ Mandat au CDG74 pour le lancement d'une consultation pour une convention de participation Prévoyance 2027-2032

Madame BALLARA rappelle à l'assemblée que, depuis 2025, la collectivité adhère à un contrat de prévoyance collectif et prend en charge une partie du coût pour ses agents. Ce contrat se terminera fin 2026.

Par ailleurs, les collectivités peuvent confier au Centre de gestion (CDG74) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence pour ces contrats. Enfin, le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour le compte de la collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction.

Pour la Commune de Contamine-sur-Arve, la convention de participation devra couvrir tout ou partie des risques suivants : Incapacité, Invalidité, Décès, Minoration de retraite, Rente éducation

Cette convention devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée de la convention : 6 ans, à effet au 1er janvier 2027.
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de charger le CDG74 de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée et d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

7/ Réduction exceptionnelle du tarif d'emplacement pour les camions magasins durant les travaux d'aménagement du Cœur de Village

Madame BALLARA informe l'assemblée que la première phase des travaux de requalification du Cœur de Village débutera à partir de la mi-janvier 2026 sur la placette du Centre et les abords de l'Ancienne Poste. La présence de ces travaux oblige à délocaliser les camions magasins qui s'installent habituellement sur la placette du Centre.

Madame BALLARA précise qu'un emplacement provisoire, pour l'instant sur le parking aux abords des restaurants, leur sera proposé pour cette première phase. Cet emplacement ne leur permettra pas de se raccorder électriquement comme sur la placette du Centre et ils devront donc être autonomes en énergie.

Afin de compenser cette baisse de prestation, la commission « finances » propose une réduction exceptionnelle de 40% du droit de place durant la période du 23 janvier au 31 juillet 2026, soit :

Emplacement camion magasin – sans terrasse
Occupation 1 fois par mois : 9 € mensuels
Au-delà : 30 € mensuels

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette réduction exceptionnelle du droit de place aux camions magasins en raison des travaux d'aménagement du Cœur de Village.

8/ Approbation du Projet Alimentaire Territorial de la CCFG pour la période 2025-2030 et signature de la convention pluriannuelle d'objectif et de partenariat

Madame le Maire présente le PAT (Projet Alimentaire Territorial), dispositif issu de la Loi d'avenir, de l'agriculture, l'alimentation et la forêt de 2014, et qui a l'ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire pour faire face aux enjeux de transition agricole, alimentaire et environnementale.

La démarche d'un PAT est conduite localement par la CCFG depuis 2022 avec l'ambition de renforcer et structurer les activités alimentaires et agricoles du territoire dans une logique de résilience, d'ancrage territorial et d'accessibilité.

Madame le Maire présente l'important travail réalisé : un premier diagnostic territorial, l'implication des 7 communes du territoire et la mobilisation d'une soixantaine d'acteurs du système alimentaire local ont permis d'initier une dynamique et dégager des enjeux forts ainsi que des axes stratégiques autour de l'alimentation locale et durable sur le territoire. Cette stratégie concertée a été reconnue « PAT émergent » en mars 2023 par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

S'en est suivie une phase de diagnostic approfondi avec la structuration de partenariats et la mise en place d'une gouvernance pour aboutir à un plan d'action opérationnel concerté sur 2025-2030 répondant aux 5 enjeux clés du territoire à savoir :

- La préservation du foncier et le soutien à l'installation et la diversification des productions agricoles,
- Le soutien à l'économie alimentaire locale,
- La valorisation des terroirs et la sensibilisation autour de l'agriculture et du « mieux manger »,
- L'accessibilité sociale et la lutte contre la précarité alimentaire,
- La lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets en restauration collective ;

Le Projet Alimentaire Territorial constitue ainsi le document cadre pour permettre à la CCFG de définir ses modalités d'intervention sur le sujet de la transition agricole et alimentaire du territoire.

Madame le Maire informe ensuite des objectifs poursuivis pour la suite du projet : la CCFG a déposé en 2025 sa candidature pour la reconnaissance officielle niveau 2 du PAT correspondant aux projets dont le degré d'avancement permet la mise en œuvre d'actions opérationnelles, systémiques, pilotées par une instance de gouvernance établie, à l'aide de moyens humains et financiers associés.

Madame le Maire expose ensuite que des initiatives telles que la « rando-saveurs » ou l'installation du rucher de l'école s'inscrivent pleinement dans cette dynamique transversale qui s'étend bien au-delà du cadre de la commission environnement. Elle invite les membres du conseil à soumettre leurs propositions à tout moment.

L'objectif du projet de convention partenariale est donc de répondre aux principaux enjeux du territoire sur la thématique de l'alimentation locale et durable. Elle fixe les engagements respectifs de la CCFG et des communes partenaires sur ces thématiques et la conduite des actions planifiées.

Dans la poursuite des objectifs énoncés, le budget prévisionnel du PAT sur 2025-2030 (5 ans) se présente ainsi :

Budget prévisionnel sur 5 ans PAT 2025-2030	DEPENSES	RECETTES					
	Dépenses prévisionnelles (HT)	Part subventions estimées	Participation CCFG		Participation Communes		Estimation moy/an
			Sur 5 ans	Estimation Moy /an	Sur 5 ans	Estimation moy/an	
TOTAL PAT	726 800 €	42%	308 160 €	372 030 €	74 406 €	46 610 €	9 322 €
DONT TOTAL FONCTIONNEMENT (hors RH)	272 000 €	36%	98 280 €	127 110 €	25 422 €	46 610 €	9 322 €
DONT TOTAL RH	139 800 €	60%	83 880 €	55 920 €	11 184 €	- €	- €
DONT TOTAL INVESTISSEMENTS	315 000 €	40%	126 000 €	189 000 €	37 800 €	- €	- €

Détail participation estimées des communes partenaires :

Commune	%*	Contribution sur 5 ans	Estimation Moy /an
Ayze	8,2%	3 821 €	764 €
Bonneville	47,0%	21 889 €	4 378 €
Brison	1,6%	764 €	153 €
Contamine-Sur-Arve	8,4%	3 901 €	780 €
Glières-Val-de-Borne	6,4%	2 999 €	600 €
Marignier	22,7%	10 570 €	2 114 €
Vougy	5,7%	2 665 €	533 €

*selon population municipale issue du RP INSEE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le PAT de la CCFG pour la période 2025-2030, son plan d'action opérationnel et son budget prévisionnel, approuve le modèle de convention cadre, autorise Madame le Maire à signer la convention et la désigne comme référente de la commune au sein de la gouvernance PAT.

9/ Soutien à l'Association d'élèves du Lycée Professionnel Agricole « Elevage Contamine » - attribution d'une subvention pour l'organisation d'un voyage pédagogique

Conformément à la présentation faite par les élèves du LPA en début de séance, Mme BALLARA rappelle que l'association Elevage Contamine, regroupant des élèves du Lycée Professionnel Agricole de Contamine-sur-Arve, a un projet de participation au Trophée International de l'Enseignement Agricole qui se déroulera pendant le Salon de l'Agriculture de Paris en février 2026. L'équipe sera présente sur le salon du 24 février au 1er mars 2026.

L'objectif des élèves est de récolter des fonds pour leur permettre d'entraîner, de transporter et de loger leur équipe ainsi que la vache Sissi, qui sera présentée lors du concours. Le budget prévisionnel du projet s'élève à 20 000 € environ.

Mme BALLARA rappelle que, pour l'année dernière, la collectivité avait octroyé une subvention de 1000 € pour ce même projet. Elle rapport ensuite que la commission « finances » propose de rester sur ce montant de 1000 € pour cette année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer une subvention de 1000 € au profit de l'association Elevage Contamine des élèves du Lycée Professionnel Agricole pour soutenir leur projet pédagogique.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Prochain Conseil Municipal : le jeudi 26 février 2026
- Agenda :
 - o Elections législatives partielles des dimanches 25/01 et 1^{er}/02
 - o Vœux de la CCFG le 16/01
 - o Nuit de la Lecture à la Bibliothèque Café « La Conciergerie » le 23/01
 - o Lecture animée pour les enfants, par l'autrice Mathilde Duchosal, le 30/01
 - o Vœux du Maire le vendredi 30/01

- Repas des Aînés – Fondue Géante le 07/02
- Bal Masqué organisé par Vie Tamine, le 28/02
- Repas du CCAS le 24/05
- *Communication* : dernier « Trait d'Union » fin janvier – Pas d'« Essentiel » en Janvier cette année
- *Travaux* :
 - En raison des travaux au centre (Cœur de Village et Ancienne Poste), les conditions de circulation vont être difficiles dans les semaines à venir.
 - Cœur de Village : les réunions ont lieu tous les mercredis matins. Le démarrage des travaux est fixé au 19/01. L'installation de la base vie aura lieu fin janvier ou début février. Le modèle de panneau lumineux d'information a été choisi et l'implantation est prévue à proximité de l'Ancienne Poste.
 - Ancienne Poste : les façades se terminent, le second œuvre se déroulera jusqu'en mai et le déménagement du commerce dans les nouveaux locaux est prévu en juillet.
 - Illuminations de Noël : Les habitants ont fait part de leur déception par rapport à l'absence de décorations lumineuses pour les fêtes. Pour mémoire, les travaux du centre devaient débuter en novembre, et ont finalement été décalées pour arranger les commerçants durant la période des fêtes. Il n'était donc pas prévu d'installer des illuminations, incompatibles avec un chantier. De plus, les arbres dans lesquels sont fixées la plupart des guirlandes étaient destinées à être remplacés durant les travaux. L'organisation pratique et budgétaire de la fin 2025 n'a pas permis d'installer des illuminations. Ce point sera étudié dès l'année prochaine. A titre d'information, l'équipement du sapin de la Route des Granges en guirlandes lumineuses représente un coût de 10 000 €.
 - Château de Villy : le déclenchement intempestif de l'éclairage de la montée d'escalier est lié à un réglage très sensible des détecteurs, en cours de solutionnement avec l'entreprise d'électricité. Les ST ont installé un éclairage de mise en valeur provisoire de la
 - La Perrine : le SRB débutera ses travaux au plus tard le 15/03. Les travaux d'aménagement pilotés par la CCFG et la Commune suivront. Outre l'aménagement d'un tourne-à-gauche et de quais bus aux normes, le projet comprend un déplacement du calvaire et la reprise des eaux pluviales.

La séance est levée à 22h15

La secrétaire de séance,
Aurélien ANCRENAZ



Le Maire,
Aline WATT-CHEVALLIER

